

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/07/2013	Dossier complet le 05/08/2013	N° d'enregistrement F09113 P0224

1. Intitulé du projet

Demande de défrichement ayant pour finalité la construction et
l'exploitation d'un parc éolien

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 51-a	Coupe d'arbres et défrichement relatifs à l'implantation de 26 éoliennes sur les communes de Roquefère, Labastide-Esparbairénque, Mas-Cabardès (11) pour une superficie de 9ha49a24ca.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Défrichement par dessouchage de surfaces correspondant aux plate-formes de grutage de 26 éoliennes, aux 5 Structures de Livraison de l'énergie et des chemins d'accès,
- L'ensemble de ces surfaces sera soumis à la demande de défrichement.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un parc de 26 éoliennes, 5 Structures de Livraison de l'énergie et 4.5Km de piste

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation du défrichement par une entreprise spécialisée. Les travaux prévus auront une durée d'environ 2 à 3 mois. Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage et, le cas échéant, arrachage des souches. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien des surfaces défrichées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1. Autorisation de défrichement --> Autorisation arrêté le 11.07.2006 (Caduque)
2. Demande de permis de construire --> Autorisation arrêté le 03.08.2007.
3. Autorisation d'exploiter au titre de la réglementation ICPE --> le projet bénéficie du régime d'antériorité à la suite du dépôt de sa déclaration d'antériorité en date du 26.06.2012.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Création de pistes : 6m x 4491.5m = 26949m ² soit 2ha69a49ca	- Superficie totale: 94924m ²
- Implantation des Structures de Livraison (SdL): 5 x 180m ² = 900m ² soit 0ha9a00ca	- Soit: 9ha49a24ca
- Aires de grutage et plate-forme d'accueil des éoliennes: (25 x 2555m ²) + (1 x 3200m ²) = 67075m ² soit 6ha70a75ca	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1. Mas-Cabardès
(11380)
2. Roquefère
(11380)
3. Labastide-Esparbairénque
(11380)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 21' 48" E

Lat. 43° 24' 58" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Production sylvicole: plantations de résineux ou coupes récentes
Une parcelle concernée est occupée par une lande à genêts plantée de Thuyas.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement applicable : Règlement National d'Urbanisme

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF de type II n°1119-0000 "Crêtes et piémonts de la Montagne Noire" NB:la ZNIEFF de type I "Plateau de Sambrès" de 1ère génération et qui englobait en partie le site ne fait plus partie de la liste des ZNIEFF de 2nde génération du fait de l'absence d'espèce déterminante.
en zone de montagne ?	☒	☐	Les communes de Labastide-Esparbairénque, Roquefère et Mas-Cabardès font partie du Massif Central
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Mas-Cabardès: PPRn Inondation par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau (Bassin de l'Orbiel et affluents), prescrit le 10 janvier 2000 et approuvé le 22 juin 2006
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Labastide-Esparbairénque, Mas-Cabardès et Roquefère sont concernées par la zone de répartition des eaux de l'Aude médiane et ses affluents.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Eglise Saint-Sernin, monument historique inscrit à environ 1km au sud du projet, sur la commune de Labastide-Esparbairénque Hameau de Cubserviès, site inscrit sur la commune de Roquefère

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Destruction de zones de plantations de résineux (Epicéas communs, Pins laricio, Mélèzes du Japon), de zones de coupes forestières récentes, de lisières forestières de peuplements de résineux, et, ponctuellement, d'une lande à genêts plantée de Thuyas, non gérée et envahie d'une régénération spontanée d'Epicéas et de divers feuillus. Ces habitats sont artificiels, banals en termes de biodiversité et très étendus. Comme le conclut l'Actualisation du diagnostic écologique de 2006 réalisé par l'ONF (cf. Annexe XXX), ils peuvent faire l'objet de travaux de défrichement de manière ponctuelle, sans mettre en danger les habitats et espèces végétales présents.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espaces forestiers sylvicoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les 3 communes sont en zone de sismicité faible et sont soumises au risque de feu de forêt. Mas-Cabardès est soumise au risque Inondations, mais le projet se situe en dehors des zones inondables du bassin versant de l'Aude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le défrichement en tant que tel et l'augmentation du trafic liée aux travaux seront sources de bruit. L'habitation la plus proche étant à plus de 800m du projet, celui-ci ne sera pas source de nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	De plus, le projet se situe dans une zone d'exploitation sylvicole où les travaux de coupe et de défrichement sont des activités pratiquées régulièrement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☒	Tous les travaux seront réalisés de jour.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒	☒	☐	Gaz d'échappement liés au trafic des engins utilisés pour le défrichement.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒	☒	☐	Les souches seront les seuls déchets du défrichement. Celles-ci seront acheminées vers le centre de traitement agréé le plus proche.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☐	☒	Le projet consiste au défrichement de petites surfaces (9ha49a29ca au total) au sein d'un ensemble forestier conséquent (1208ha pour l'ensemble des domaines forestiers dans lesquels s'inscrit le projet de défrichement). Les communes concernées par le projet présentent des taux de boisement supérieurs à 75%. La disparition de ces boisements restera imperceptible dans le paysage local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☐	☒	Défrichement d'une zone en sylviculture qui ne remet pas en cause l'activité sur l'ensemble du massif sur l'ensemble du massif au regard des surfaces en jeu. Les 9ha49a29ca prévus au défrichement représentent environ 0,8% de la surface totale des domaines forestiers dans lesquels ils s'incrivent (Domaines Terre de Dieu, du GF du Sambrès, de Caninat et de Mahungach).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

La consommation d'espaces sylvicoles: sera toutefois sans conséquences notables compte tenu des surfaces de défrichement très réduites vis-à-vis de la taille totale du massif forestier d'environ 30 000ha.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et de ses annexes, il ressort du présent dossier que le projet de défrichement proposé à l'examen devrait être dispensé de faire l'objet d'une nouvelle étude d'impact:

- Une étude d'impact (EI) relative au projet de défrichement soumis au présent examen a été réalisée en 2006 au titre de l'EI du projet de parc éolien devant être construit sur les surfaces objet du défrichement (tel que défini au 4.2).
- Le projet de demande de défrichement soumis à l'examen est identique au projet de défrichement initial autorisé en 2006, excepté dans l'étendue des surfaces à défricher qui ont été réduites pour la création de pistes.
- L'EI de 2006 est actualisée pour le présent examen par un diagnostic de l'ONF réalisé en Juin 2013.
- Les conclusions du diagnostic de l'ONF ne relèvent aucune évolution des milieux qui justifieraient une nouvelle étude d'impact
- Le projet de parc éolien devant être construit sur les surfaces objet du défrichement (tel que défini au 4.2) bénéficie d'arrêtés de Permis de Construire en cours de validité dont la légalité a été confirmée par la Cour administrative de Marseille. Du fait des recours introduits à l'encontre de ces arrêtés portant permis de construire, le projet n'a pas pu être mis en œuvre et les autorisations de défrichement délivrées en 2006 sont devenues caduques .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Composition du dossier: - Note de présentation - Demande d'examen au cas par cas (CERFA 14734*2) - Informations nominatives - Plan de situation - Photographies datées de la zone d'implantation - Plan du projet - Plan des abords du projet - Annexes complémentaires - Arrêté de PC - Arrêtés d'autorisation de défricher initiaux - Arrêt de la CAA de Marseille - Actualisation du diagnostic écologique de 2006

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Avignon le, 25 juillet 2013

Signature

